

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Défenseure des enfants se félicite du renforcement de la lutte contre l'alcoolisation des mineurs annoncée par la ministre de la Santé

Paris, le 23 juillet 2008

Suite à l'annonce de la ministre de la Santé relative à la mise en place de plusieurs nouvelles mesures axées sur les jeunes et intégrées à la loi Patients Santé Territoire qui sera présentée au Parlement à l'automne, la Défenseure des enfants rappelle que dans son rapport annuel 2007 « Adolescents en souffrance, plaidoyer pour une véritable prise en charge » remis au Président de la République le 20 novembre dernier, elle avait demandé la mise en œuvre d'un grand chantier national de prévention et de lutte contre l'alcoolisation précoce des adolescents.

En effet, la consommation excessive d'alcool est une des manifestations inquiétantes de la souffrance psychique des adolescents. Le motif premier de l'alcoolisation est devenu la recherche, par des adolescents de plus en plus jeunes (dès 12 ans) de la « défonce » obtenue en se saoulant le plus rapidement possible. Ce phénomène appelé aussi *binge drinking* est bien connu des pays anglo-saxons et nordiques. Les urgences pédiatriques sont de plus en plus souvent confrontées à des comas éthyliques chez des jeunes de 12-13 ans. La Défenseure des enfants insiste très fortement sur l'âge de plus en plus jeune des consommateurs d'alcool. Le début des années du collège est la période pendant laquelle se met en place et s'intensifie cette consommation. **A 15 ans, un jeune sur trois déclare avoir déjà été ivre¹ et presque 28% des 15-19 ans disent avoir été ivres au moins plus de quatre fois dans l'année².**

¹ Patrice Huerre et François Marty, *Alcool et adolescence*, Hachette 2007

² Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France, rapport 2007

En outre, il faut noter que les poly-addictions sont en hausse (alcool, tabac, cannabis). En dix ans, **cette polyconsommation a doublé passant de 17% en 1997 à 34% en 2007** chez les 17-18 ans.

La Défenseure des enfants se félicite de l'annonce par la ministre de la Santé de mesures concrètes de lutte contre la montée de l'alcoolisme chez les jeunes dont plusieurs s'inspirent de ses préconisations de 2007 :

- Diminuer l'accessibilité des mineurs aux boissons alcooliques en appliquant strictement l'interdiction de vente d'alcool aux mineurs
- Introduire la prévention de l'alcool et du cannabis dès l'enseignement primaire ; mettre en place une pédagogie en s'appuyant sur les parents afin d'aider les adolescents à refuser de telles sollicitations
- Repérer précocement la consommation d'alcool et de cannabis lors de toute consultation médicale (hospitalière et en ville). Les infirmières et médecins scolaires doivent être particulièrement sensibilisés afin d'orienter les jeunes consommateurs d'alcool ou de cannabis vers une prise en charge spécialisée.

Contact presse

Laetitia GOT-THEPAULT

laetitia.got@defenseurdesenfants.fr

01-53-63-58-66 / 06-32-47-63-93

www.defenseuredesenfants.fr